

2021_CT2_021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - AVIS - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation pour l'année 2021

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MiC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Vincent LANGUILLE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Environnement**

■ Séance du 11 février 2021

06_1_01

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2021**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 18 Février 2021

13

TCM 013-18/02/21 BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires. L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau. Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement. Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées.
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants.
- Favoriser les échanges d'information entre les pays.
- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a ainsi adhéré à cette association par délibération n°DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et a renouvelé son adhésion au titre des années 2017, 2018, 2019 et 2020.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'ASTEE, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2021 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 3 457.01 euros HT incluant le montant de l'abonnement à l'offre numérique multi-services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau.
- Que face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2021 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour l'année 2021, ainsi que le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 110 euros HT, réparti au prorata du nombre de participants de chaque Conseil de Territoire, et le paiement de l'abonnement à l'offre numérique multiservices d'un montant de 1 347.01 euros HT.

Article 2 :

Le montant de la cotisation sera réparti comme suit :

Conseil de Territoire de Marseille Provence : Les crédits nécessaires (1 999.01 euros HT dont adhésion 652 euros HT et abonnement à l'offre numérique multi-services 1 347.01 euros HT) sont inscrits au budget annexe de l'eau sous-politique F170 – nature 6281– 3DEAE.

Conseil de Territoire du Pays d'Aix : Les crédits nécessaires (405 euros HT) sont inscrits au budget Annexe de l'assainissement ligne 5003 – chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays Salonais : Les crédits nécessaires (162 euros HT) sont inscrits au budget annexe de l'eau chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Les crédits nécessaires (81 euros HT) sont inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 011 – nature 6281.

Conseil de Territoire de Istres-Ouest-Provence : Les crédits nécessaires (648 euros HT) sont inscrits au budget annexe de l'eau et au budget annexe de l'assainissement Section de fonctionnement – nature 6281.

Conseil de Territoire du Pays de Martigues : Les crédits nécessaires (162 euros HT) sont inscrits au budget annexe de l'eau de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues – section de fonctionnement – nature 6281.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Mercredi 16 Décembre 2020

AMP METROPOLE - CT PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01
FRANCE

Servir à

AMP METROPOLE - CT PAYS D'AIX
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01
FRANCE

Réf : Devis_Cotisation - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 14003769
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : MS_2021				
Membre supplémentaire du 1er janvier au 31 décembre 2021	5		67.50	337.50

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
20.00	67.50

Total HT	337.50 €
Total TVA	67.50 €
Total TTC	405.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex

Tél : +33 (0) 1 41 20 17 60 - Fax : +33 (0) 49 67 63 03

Site Web : www.astee.org - E-Mail : astee@astee.org

Insee 986.75.117.0037 - Siret 784 717 050 00032 - APE 9499Z - N° de l'VA Intracommunautaire FR 59784717050

Mercredi 16 Décembre 2020

AMP METROPOLE - CT ISTRES OUEST PROVENCE
Chemin du rouquier
13800 ISTRES
FRANCE

Réf : Devis Cotisation - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 19000570
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Servir à

AMP METROPOLE - CT ISTRES OUEST PROVENCE
Chemin du rouquier
13800 ISTRES
FRANCE

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : MS_2021				
Membre supplémentaire du 1er janvier au 31 décembre 2021	8		67.50	540.00

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
20.00	108.00

Total HT	540.00 €
Total TVA	108.00 €
Total TTC	648.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Mercredi 16 Décembre 2020

AMP METROPOLE - CT PAYS D'AUBAGNE ET DE
L'ETOILE
932 Avenue de la Fleuride
ZI les Paluds
13400 AUBAGNE
FRANCE

Servir à

AMP METROPOLE - CT PAYS D'AUBAGNE ET DE
L'ETOILE
932 Avenue de la Fleuride
ZI les Paluds
13400 AUBAGNE
FRANCE

Réf : Devis_Cotisation - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 19000571
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : MS_2021				
Membre supplémentaire du 1er janvier au 31 décembre 2021	1		67.50	67.50

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
20.00	13.50

Total HT	67.50 €
Total TVA	13.50 €
Total TTC	81.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex

Tél : +33 (0) 1 41 20 17 60 - Fax : +33 (0) 49 67 63 03

Site Web : www.astee.org - E-Mail : astee@astee.org

Insee 986.75.117.0037 - Siret 784 717 050 00032 - APE 9499Z - N° de TVA Intracommunautaire FR 59784717050

Mercredi 16 Décembre 2020

AMP METROPOLE - CT PAYS DE MARTIGUES
Régie des Eaux et Assainissement
Port de Bouc - Saint Mitre les Remparts
Avenue Urdy Milou - BP 90007
13691 MARTIGUES CEDEX
FRANCE

Réf : Devis Cotisation - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 14003441
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Servir à

AMP METROPOLE - CT PAYS DE MARTIGUES
Régie des Eaux et Assainissement
Port de Bouc - Saint Mitre les Remparts
Avenue Urdy Milou - BP 90007
13691 MARTIGUES CEDEX
FRANCE

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : MS_2021				
Membre supplémentaire du 1er janvier au 31 décembre 2021	2		67.50	135.00

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
20.00	27.00

Total HT	135.00 €
Total TVA	27.00 €
Total TTC	162.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex

Tél : +33 (0) 1 41 20 17 60 - Fax : +33 (0) 49 67 63 03

Site Web : www.astee.org - E-Mail : astee@astee.org

Insee 986.75.117.0037 - Siret 784 717 050 00032 - APE 9499Z - N° de TVA Intracommunautaire FR 59784717050

Mercredi 16 Décembre 2020

AMP METROPOLE - CT PAYS SALONNAIS
281 Boulevard Maréchal Foch
BP 274
13666 SALON DE PROVENCE CEDEX
FRANCE

Réf : Devis Cotisation - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 19000573
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Servir à

AMP METROPOLE - CT PAYS SALONNAIS
281 Boulevard Maréchal Foch
BP 274
13666 SALON DE PROVENCE CEDEX
FRANCE

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : MS_2021				
Membre supplémentaire du 1er janvier au 31 décembre 2021	2		67.50	135.00

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
20.00	27.00

Total HT	135.00 €
Total TVA	27.00 €
Total TTC	162.00 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex
Tél : +33 (0) 1 41 20 17 60 - Fax : +33 (0) 49 67 63 03
Site Web : www.astee.org - E-Mail : astee@astee.org

Insee 986.75.117.0037 - Siret 784 717 050 00032 - APE 9499Z - N° de TVA Intracommunautaire FR 59784717050

Mercredi 16 Décembre 2020

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
27 boulevard Vernet
27 boulevard Vernet
13008 MARSEILLE
FRANCE

Servir à

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
27 boulevard Vernet
27 boulevard Vernet
13008 MARSEILLE
FRANCE

Réf : Devis Cotisation / Offre numérique - 2021
Réf bon de commande :
Inscrit n° : 14004926
Facture n° :
SIRET :
TVA :
Code Client : 411013

Désignation	Qté	Remise	Prix unit HT	Prix total HT
Code tarif : Offre collective_EMS_26/100 lecteurs_2021 26/100 lecteurs_Abonnement numérique TSM 2021	1		1 319.30	1 319.30
Code tarif : PM_8/10MR_2021 cotisation membre personne morale - 8 à 10 représentants - du 1er janvier au 31 décembre 2021	1		543.33	543.33

Règlement

- Chèque bancaire ou postal établi au nom de ASTEE
- Virement compte banque postale PARIS : IBAN FR 33 2004 1000 0100 2486 7K02 048 - BIC : PSSTFRPPPAR

Taux TVA	Montant de la taxe
2.10	27.71
20.00	108.67

Total HT	1 862.63 €
Total TVA	136.38 €
Total TTC	1 999.01 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

ASTEF (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex

Tél : +33 (0) 1 41 20 17 60 - Fax : +33 (0) 49 67 63 03

Site Web : www.astee.org - E-Mail : astee@astee.org

Insee 986.75.117.0037 - Siret 784 717 050 00032 - APE 9499Z - N° de TVA Intracommunautaire FR 59784717050

2021_CT2_021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - AVIS - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation pour l'année 2021

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 18 FEV. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_021-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021